

# Consultation

Agrilocal34 – Lancement de la consultation n°198314 par l'acheteur ASSOC CENTRE HERAULT

## Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires.

### **Modalité de livraison :**

La livraison aura lieu selon les modalités décrites ci-après : Horaires de livraison: 07h-12h

### **Forme du Marché :**

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

### **Les produits demandés :**

- Produit n°1 Carotte 50Kg (réponse le 26/07/2021 au plus tard) – Livraison le : 30/07/2021 - 4 jours de délai de livraison
- Produit n°2 Orange 3Kg (réponse le 26/07/2021 au plus tard) – Livraison le : 30/07/2021 - 4 jours de délai de livraison
- Produit n°3 Poire 5Kg (réponse le 26/07/2021 au plus tard) – Livraison le : 30/07/2021 - 4 jours de délai de livraison
- Produit n°4 Poireau 10Kg (réponse le 26/07/2021 au plus tard) – Livraison le : 30/07/2021 - 4 jours de délai de livraison
- Produit n°5 Pomme 10Kg (réponse le 26/07/2021 au plus tard) – Livraison le : 30/07/2021 - 4 jours de délai de livraison
- Produit n°6 Prune 5Kg (réponse le 26/07/2021 au plus tard) – Livraison le : 30/07/2021 - 4 jours de délai de livraison
- Produit n°7 Radis 5Kg (réponse le 26/07/2021 au plus tard) – Livraison le : 30/07/2021 - 4 jours de délai de livraison

**Pour répondre à cette consultation, il vous est demandé de bien vouloir remplir le formulaire suivant :**

Lien vers formulaire de réponse de la consultation

La livraison aura lieu selon les modalités décrites ci-après : Horaires de livraison: 07h-12h

### **Coordonnées de l'acheteur :**

- ASSOC CENTRE HERAULT
- Cécile FERNANDEZ
- Avenue DE LA GARE DU MIDI
- 34120 PEZENAS
- Responsable des achats : Cécile FERNANDEZ
- Téléphone : 04 67 90 43 23
- Courriel : cfernandez@catar34.fr

### **Recours**

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des dispositions ci-dessus, les parties essaieront de régler à l'amiable des litiges pouvant s'élever entre elles.

Toutefois, dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, il est fait attribution de juridiction au tribunal compétent :

Montpellier